

APRÈS ART. 5

N° I-497

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° I-497

présenté par

Mme Magnier, Mme Lemoine, M. Ledoux, Mme Chapelier, M. El Guerrab, Mme Firmin Le Bodo,  
M. Herth, Mme Kuric et M. Potterie

-----

## ARTICLE ADDITIONNEL

### APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.